AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C2745
FR0000073041-FS1126

16 décembre 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PIERRE ET VACANCES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 décembre 2019, la société anonyme La Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 décembre 2019, le seuil de 5% des droits de vote de la société PIERRE ET VACANCES et détenir pour le compte desdits fonds, 643 000 actions PIERRE ET VACANCES représentant autant de droits de vote, soit 6,56% du capital et 4,66% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions PIERRE ET VACANCES sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 9 805 232 actions représentant 13 810 950 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.